

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 52 (1907)
Heft: 12

Titelseiten

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 15.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

REVUE MILITAIRE SUISSE

LII^e Année

N° 12

Décembre 1907

Les manœuvres de divisions

DU

I^{er} CORPS D'ARMÉE

Journée du 5 septembre

(Suite)

7. *Observations.* — Cet exposé ne doit pas avoir le caractère d'une critique ; mais ce ne sera pas le lui donner que de le compléter en résumant les observations faites publiquement et officiellement par le Directeur des manœuvres.

En ce qui concerne cette première journée, le commandant de corps a tout d'abord désapprouvé le rassemblement des deux divisions avant leur mise en marche. Cette mesure qui entraîne toujours une perte de temps proportionnée à l'importance de la troupe réunie, ne doit être adoptée que lorsque le commandant se trouve dans l'incertitude sur la route à suivre, sur le dispositif de marche à adopter ; or tel n'était le cas pour aucun des deux adversaires. L'inconvénient était cependant atténué dans la division bleue par la réunion en plusieurs groupes échelonnés.

Un second reproche a porté sur l'itinéraire suivi par la colonne principale de la division bleue. Il importait d'atteindre le plus vite possible les crêtes qui dominent la Menthue et en commandent le passage. En la dirigeant de Granges par Sassel au lieu de suivre la route de Cheiry, le divisionnaire lui imposait un détour de près de deux kilomètres qui, avec le ralentissement qui devait se produire à la montée très raide de Sassel, entraîna un retard d'au moins une demi heure. Il risquait par